



1er trimestre 2022 : illustration de notre actionnariat actif

Publié

31 Mai 2022

Longueur

🕒 4 minute(s) de lecture

19

engagements tenus

100%

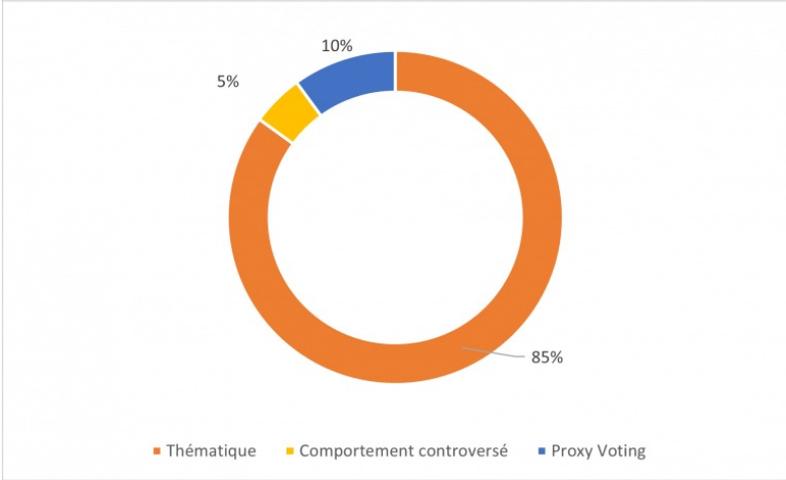
assemblées votées

60%

des assemblées auxquelles Carmignac a participé présentent au moins un vote contre

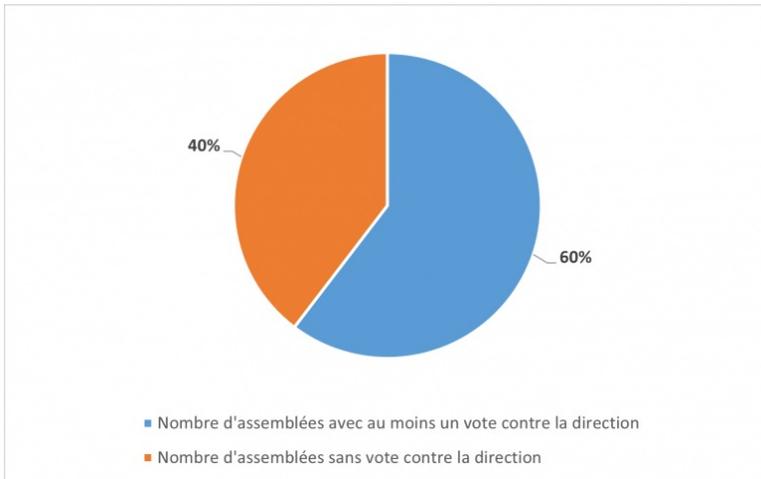
Carmignac a tenu **19** engagements avec **16** entreprises bénéficiaires au cours du premier trimestre de 2022 :

Activité d'engagement au T1



Au premier trimestre 2022, Carmignac a voté au moins une fois contre la direction des sociétés investies lors de **60%** des assemblées votées :

Assemblées présentant des votes pour/contre la direction



Études de cas d'engagement

James Hardie





JamesHardie™

Secteur: Matériaux de construction

Région: Asie-Pacifique

À la date de l'engagement, en janvier 2022, plusieurs de nos portefeuilles détenaient des titres de la société.

Objectif d'engagement

En janvier 2022, nous avons décidé de prendre contact avec la société, compte tenu des inquiétudes suscitées par l'annonce publique de la décision du conseil d'administration de licencier le PDG pour avoir « enfreint de manière importante et significative le code de conduite de James Hardie ».

Conformément à notre stratégie d'engagement décrite dans notre politique d'engagement des actionnaires¹, l'équipe d'investissement responsable (IR) a défini la stratégie et les objectifs d'engagement avec notre gérant de portefeuille obligataire.

Méthode d'engagement

Après l'annonce, l'équipe IR a demandé à être appelée par l'équipe relations investisseurs de la société. Notre dernier contact avec elle a eu lieu en août 2021 pour discuter de l'approche et de la trajectoire de l'entreprise en matière de développement durable, à la suite de la publication de son rapport 2021.

Synthèse de l'engagement

Un tel niveau de transparence de la part du conseil d'administration concernant les raisons du licenciement du PDG n'est pas courant. Nous avons échangé avec le représentant de l'équipe relations investisseurs de l'entreprise pour en savoir plus sur les circonstances de cette décision et comprendre les raisons qui ont poussé les membres du conseil d'administration à faire preuve de transparence à ce sujet. Compte tenu de la gravité du problème, nous leur avons suggéré d'envisager un examen interne de la culture de l'entreprise. Enfin, nous nous sommes engagés sur la question de la planification de la succession.

Une relation franche et ouverte au sommet entre le PDG et le président du conseil d'administration est fondamentale pour le bon fonctionnement de la gouvernance. Compte tenu de l'ancienneté du président du conseil d'administration et de son intention de prendre sa retraite avant la fin de son mandat de trois ans, nous avons déclaré qu'il est souvent risqué de nommer d'abord un PDG puis de changer de président du conseil d'administration.

Nous avons cependant reconnu que, compte tenu des circonstances, le conseil d'administration n'a pas eu d'autre choix. Le représentant des relations investisseurs a pu présenter les compétences requises pour le nouveau PDG, les conséquences de la nomination d'un nouveau PDG pour la stratégie de l'entreprise, le choix du PDG intérimaire (ancien administrateur non exécutif du conseil) et les conséquences de ces changements pour la planification de la succession du président.

Résultat et prochaines étapes

Nous continuerons à surveiller l'entreprise sur ces questions.

¹ Source: Bloomberg data

LG Chem



Secteur: Produits chimiques

Région: Asie

En mars 2022, au moment du vote, plusieurs de nos portefeuilles détenaient des titres de la société.

Objectif d'engagement

En 2020, l'entreprise a décidé de scinder son activité de batteries électriques pour la mettre en bourse. Cette division constituait une composante importante de son activité et donc de sa valeur financière, en particulier dans un contexte de transition vers les véhicules électriques à l'échelle de l'industrie automobile. Bien que LG Chem resterait propriétaire de LG Energy Solution (LGES), nous avons estimé

que la scission ne profiterait pas aux actionnaires minoritaires tels que Carmignac.

Méthode d'engagement

Très tôt, dans le cadre de son dialogue régulier avec LG Chem, notre gérant de portefeuille spécialisé sur les marchés émergents a fait part des préoccupations de Carmignac directement auprès du service relations investisseurs de la société. Compte tenu de la gravité de nos inquiétudes, il a pris la rare initiative, en juin 2021, d'envoyer un e-mail au PDG de la société pour lui présenter nos attentes quant à la prise en compte par la société des intérêts des actionnaires minoritaires. Toutefois, l'introduction en bourse de LGES a eu lieu en janvier 2022.

Synthèse de l'engagement

Depuis lors, nous avons constaté que l'introduction en bourse de LGES sur le marché coréen n'a pas profité aux actionnaires minoritaires de LG Chem, entraînant un déclin important du cours des actions de la société.

Les préoccupations concernant la capacité du conseil d'administration de LG Chem à protéger les intérêts de tous les actionnaires minoritaires ont été abordées lors d'une réunion de l'équipe gestion actions hebdomadaire en présence de l'équipe d'investissement responsable (IR). Afin de signaler notre déception au conseil d'administration, nous avons décidé de faire remonter notre position conformément à notre politique d'engagement des actionnaires¹.

L'équipe IR a recommandé au gérant de voter contre le renouvellement du mandat du PDG de la société lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) des actionnaires du 23 mars 2022 (résolution 2 - élire Shin Hak-Cheol en tant qu'administrateur interne). Il a reconnu que cette approche était appropriée. Nous avons également décidé d'envoyer une lettre officielle au Conseil d'administration, signée par notre responsable de la gestion actions, afin d'expliquer les raisons de notre vote.

Résultat et prochaines étapes

La décision de voter contre le renouvellement du PDG et la lettre ont été reconnues par la société. Carmignac n'est pas le seul investisseur à avoir voté contre le renouvellement du mandat du PDG de la société. Nous avons pris connaissance de rapports indiquant que l'un des principaux actionnaires de la société au moment de l'AGA a également voté contre sa réélection à l'AGA de mars 2022.

Jusqu'à présent, ces votes n'ont pas déclenché de changement dans la stratégie de LG Chem. En mai 2022, compte tenu de nos préoccupations et de l'absence d'action de la part du conseil d'administration, nous avons décidé de réduire notre position d'investissement dans la société.



¹ Source: Bloomberg data

² https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_INT_en.pdf

Pour en savoir plus sur notre politique d'investissement responsable, veuillez consulter notre section Investissement responsable.

Investissement Responsable



Communication publicitaire. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est destiné à des clients professionnels.

Le présent document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la Société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document n'est pas destiné à fournir, et ne devrait pas être utilisé pour des conseils comptables, juridiques ou fiscaux. Il vous est fourni uniquement à titre d'information et ne peut être utilisé par vous comme base pour évaluer les avantages d'un investissement dans des titres ou participations décrits dans ce document ni à aucune autre fin. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Elles se rapportent à la situation à la date de rédaction et proviennent de sources internes et externes considérées comme fiables par Carmignac, ne sont pas nécessairement exhaustives et ne sont pas garanties quant à leur exactitude. À ce titre, aucune garantie d'exactitude ou de fiabilité n'est donnée et aucune responsabilité découlant de quelque autre façon pour des erreurs et omissions (y compris la responsabilité envers toute personne pour cause de négligence) n'est acceptée par Carmignac, ses dirigeants, employés ou agents.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment.

La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période.

Morningstar Rating™ : © Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le présent document ne s'adresse pas aux personnes relevant d'une quelconque juridiction où (en raison de la nationalité ou du domicile de la personne ou pour toute autre raison) ce document ou sa mise à disposition est interdit(e). Les personnes auxquelles s'appliquent de telles restrictions ne doivent pas accéder à ce document. La fiscalité dépend de la situation de chaque personne. Les fonds ne sont pas enregistrés à des fins de distribution en Asie, au Japon, en Amérique du Nord et ne sont pas non plus enregistrés en Amérique du Sud. Les Fonds Carmignac sont immatriculés à Singapour sous la forme d'un fonds de placement de droit étranger réservé aux seuls clients professionnels. Les Fonds ne font l'objet d'aucune immatriculation en vertu du US Securities Act de 1933. Le fonds ne peut être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US person » au sens de la réglementation S américaine et du FATCA.

La décision d'investir dans le(s) fonds promu(s) devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Les risques et frais relatifs aux Fonds sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Le KID doit être tenu à disposition du souscripteur préalablement à la souscription. Le souscripteur doit prendre connaissance du KID. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital, attendu que les Fonds n'offrent pas de garantie de capital. Tout investissement dans les Fonds comporte un risque de perte de capital.

Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays.

En Suisse : Le prospectus, KID, et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)

En France : Le prospectus, les KID, la VL et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.fr, ou sur demande auprès de la Société de gestion. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs"](#)

Au Luxembourg : Le prospectus, les KID, la VL et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.lu, ou sur demande auprès de la Société de gestion. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)